



Réaménagement du Quartier "Croix de Guerre"

Madame, Monsieur,

Le 03 novembre prochain débutera la phase I B des travaux de réaménagement des artères du quartier « Croix de Guerre » (rond-point Ransbeek/Wimpelberg). Les travaux comprennent le réaménagement complet des trottoirs, de la chaussée, l'aménagement de bandes de stationnement, de pistes cyclables et la plantation d'arbres.

Il est évident que vu l'ampleur du chantier, celui-ci s'effectuera par phase, en accord avec les services de Police et la STIB. Un itinéraire de déviation sera mis en place.

Les travaux s'effectueront en fonction du phasage suivant :

- Début de la phase I B : 03 novembre 2008
- Le délai d'exécution est fixé à 20 jours ouvrables

En cas de problèmes pratiques tels qu'accessibilité de garages, de commerces ou problèmes de livraison, je vous invite à prendre contact avec le responsable de chantier au numéro suivant 02/279.29.97. entre 9h00 et 16h00.

La durée des travaux, pour l'ensemble du quartier envisagé est estimée à environ **250 jours ouvrables**. Des intempéries ou des aléas techniques ponctuels pourraient éventuellement retarder ce chantier. Soyez assurés que nous mettrons tous les moyens en œuvre pour réaliser les travaux dans les délais les plus courts et pour réduire au mieux les inconvénients pour les usagers et les riverains.

La loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public (M.B. du 02/02/2006), est d'application pour le présent chantier. Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du Fonds de Participation créé à cet effet. (<http://www.travauxpublics-independants.be/>).

La demande dûment remplie pour l'obtention de l'attestation de la Ville dont question à l'article 6§2 de la loi précitée, doit être déposée ou adressée à :

Ville de Bruxelles – Département Urbanisme – Section Architecture
Centre Administratif, Boulevard Anspach 6 (9^{ème} étage) - 1000 Bruxelles
(contact : tél : 02/279.31.25. fax : 02/279.31.28).

Restant à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Ceux
Echevin de l'Urbanisme et de la Mobilité

LES INCONVENIENTS D'AUJOURD'HUI SONT LES AVANTAGES DE DEMAIN

- **RESPONSABLE DE CHANTIER** : M. Omelko, Secrétaire technique - ☎ : 02/279.29.97
- **POLICE DE BRUXELLES** (problèmes de circulation uniquement) - ☎ : 02/ 279.83.20
- **FONDS DE PARTICIPATION** : rue de Ligne, 1-5 – 1000 Bruxelles - ☎ : 02/ 210.87.87
- **ENTREPRENEUR** : VERHAEREN & Co N.V. – Damstraat 195 – 1980 ZEMST - ☎ : 015/ 61.63.03